Joint Statement by the United Nations Special Advisers on the Prevention of Genocide and the Responsibility to Protect and the Special Representative of the Secretary-General for Children and Armed Conflict on Attacks Against Civilians in Central Mali

New York, 12 June 2019 – The three senior UN Official[i] condemn the unspeakable attack of 9 June 2019 against the village of Sobanou-Kou in the Mopti region of central Mali in which dozens of civilians have been killed, the vast majority being women and children. They deplore the high number of civilian

reconciliation and the full implementation of the peace agreement of 2015 are the only sustainable ways to ensure lasting peace and protection of the civilian population.

[i] The United Nations Special Adviser on the Prevention of Genocide, Mr. Adama Dieng, the UN Special Adviser on the Responsibility to Protect, Ms. Karen Smith, and the Special Representative of the Secretary-General for Children and Armed Conflict, Ms. Virginia Gamba.

« Comme nous l'avons récemment indiqué dans notre déclaration du 27 mars à la suite de l'attaque du village d'Ogossagou Peulh, nous sommes extrêmement alarmés par les attaques à caractère ethnique dirigées contre des civils dans le centre du Mali, comme en témoigne l'attaque récente contre la communauté Dogon », ont déclaré des responsables de l'ONU. « Nous ne pouvons rester silencieux face à la violence ethnique, aux violations des droits de l'homme et aux abus. Nous appelons les autorités et toutes les parties impliquées, y compris la communauté internationale, à s'acquitter de leur responsabilité de prévenir les crimes atroces et de protéger les civils, » ont rappelé les responsables.

Plus de 800 écoles sont en outre toujours fermées dans le nord et le centre du Mali. L'assistance humanitaire et la protection à des milliers de personnes dans le besoin ont été entravées, rendant les commu88utés encore plus vulnérables à l'instabilité et exposées à de graves violations.

Les responsables de l'ONU appellent le gouvernement malien, avec l'appui de la communauté internationale, à s'acquitter de sa responsabilité première consistant à protéger et à s'attaquer aux causes profondes de la violence tout en veillant à ce que les populations vulnérables, y compris les garçons et les filles, bénéficient de la protection et de l'assistance requises. Ils rappellent également que la poursuite en justice pour les violations graves des droits de l'homme, la réconciliation communautaire et la mise en œuvre intégrale de l'accord de paix de 2015 demeurent les seuls moyens d'assurer la paix durable et la protection de la population civile.

[i] M. Adama Dieng, Conseiller spécial des Nations Unies pour la prévention du génocide, Mme Karen Smith, Conseillère spéciale des Nations Unies value La Pâresponsabi-lit1 0 rrMELang-43VC v-2(éct)ao)5(13) (Uni) (es )(5)5)5